

SARL MAB PLANCHON

CS 46003
17 RUE MAGUELONE
34060 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04.67.66.04.33
www.mab-planchon.com

APPEL DE FONDS

030104201199

Immeuble : 03.01042

AMOUR

179 RUE FERNANDEL
1336 AV VILLENEUVE D'ANGOULEME
34070 MONTPELLIER

Montpellier, le 11/12/2024

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
			274.42

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
1ère PROVISION 01/01/2025 AU 31/03/2025						
Lot 0009 (F2 Bat:A Eta:REZ Por:09)						
CHARGES GENERALES	10717.50	123	10000	131.83	71.64	
CHARGES ESC A	125.00	233	10000	2.91	2.91	
CHARGES VMC A	292.50	232	10000	6.78	6.78	
CHARGES UNITAIRES	750.00	1	58	12.93	12.93	
CONSOMMATION EAU FROIDE	2175.00	46	2515	39.78	39.78	
CONSOMMATION EAU CHAUDE	3710.00	43	1365	116.88	116.88	
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	962.50	123	10000	11.84		
Total du Lot 0009				322.95	250.92	
Lot 0095 (place de statio Bat:SS Eta:SOU)						
CHARGES GENERALES	10717.50	13	10000	13.93	7.57	
CHARGES ASC A	612.50	6	10000	0.37	0.35	
CHARGES ASC B	612.50	9	10000	0.55	0.52	
CHARGES PORTAIL BASCULANT	87.50	1	64	1.37	1.37	
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	962.50	13	10000	1.25		
Total du Lot 0095				17.47	9.81	
A reporter sur le compte (ADF: 327.33 + Alur: 13.09)				340.42	260.73	

> Charges locatives (pour les locaux d'habitation principale) données à titre indicatif.

Realisation TIMCI - Tél. : 04-93-88-50-52

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Pour consulter vos comptes sur internet
connectez vous sur www.mab-planchon.com

Suite au verso ✨

030104201199

DATE	LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DEBIT	CREDIT
01/01/2024	Solde début d'exercice	0.00	
01/01/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	13.13	
01/01/2024	1ère PROV. 010124-310324	288.60	
09/01/2024	Chèque n° 0001346		301.73
01/04/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	13.13	
01/04/2024	2ème PROV. 010424-300624	288.60	
09/04/2024	Chèque n° 0001347		301.73
01/07/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	13.13	
01/07/2024	3ème PROV. 010724-300924	321.14	
01/07/2024	SOLDE INSTALLATION CUVES RECUPERAT° EAU	0.00	
01/07/2024	SOLDE CHARGES EXERCICE 2023	258.55	
10/07/2024	Chèque n° 0001350		592.82
01/10/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	12.97	
01/10/2024	4ème PROV. 011024-311224	345.92	
07/10/2024	Chèque n° 0001354		358.89
01/01/2025	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	13.09	
01/01/2025	1ère PROV. 010125-310325	327.33	
		1895.59	1555.17
	MONTANT A PAYER	340.42	

DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE

Titulaire : SYND AMOUR
 Domiciliation : BANQUE POPULAIRE DU SUD
 Iban : FR76-1660-7004-3640-0010-9786-071
 Bank Identification Code : CCBPFRPPPPG

REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT

-A régler avant le 10/01/25

Coupon à joindre à votre règlement:

-A régler avant le 10/01/25

Montant d €: 340.42